



À PARTIR
D'OCTOBRE 2025,
FINI LE PAPIER

VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE
DE LOYER DEVIENT

100%
NUMÉRIQUE

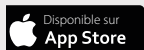


A partir d'octobre 2025, l'avis d'échéance pour le paiement du loyer et des charges sera uniquement disponible en ligne dans la rubrique «**Mes documents**» de l'espace client.

+ **Rapide**
+ **Ecologique**
+ **Pratique**
+ **Sécurisé**
+ **Accessible**
à tout moment

Connectez vous à votre espace client

Téléchargez l'application mobile SIDR et activez votre compte en quelques clics



>>> Disponible
sur les stores



- Votre espace client est aussi accessible sur www.sidr.fr
- Assistance : tutoriels en ligne
- Notre équipe reste disponible pour vous accompagner dans la prise en main de l'application.

SIDR

12 Rue Felix Guyon CS 71090 - 97404 Saint-Denis cedex - Tél : 0262 521 521

